

L'ENVIRONNEMENT

Lingettes, déchets et toilettes : un geste anodin aux lourdes conséquences

Chaque jour, les réseaux d'assainissement collectif permettent d'évacuer et de traiter les eaux usées de nos habitations. Pourtant, certains gestes du quotidien, en apparence anodins, perturbent fortement leur bon fonctionnement. C'est notamment le cas du rejet de lingettes, protections hygiéniques, cotons-tiges ou autres déchets dans les toilettes.

Des équipements non conçus pour ces déchets

Contrairement au papier toilette, spécialement conçu pour se désagréger rapidement dans l'eau, les lingettes, même celles dites « *biodegradables* », restent très résistantes. Elles ne se dissolvent pas suffisamment et s'accumulent dans les canalisations. Résultat : des bouchons se forment, entraînant des débordements, des mauvaises odeurs, des pannes de pompe et parfois même des remontées d'eaux usées.

Des conséquences techniques et financières

Ces dysfonctionnements nécessitent des interventions fréquentes des équipes techniques : curage des réseaux, débouchage des pompes, nettoyage des installations... Ces opérations ont un coût important pour la collectivité, et donc indirectement pour les usagers. Par ailleurs, les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ces déchets solides, ce qui complique le processus de traitement et augmente les volumes de déchets à éliminer.

Un impact sur l'environnement

Lorsque les réseaux sont saturés ou endommagés,

des rejets d'eaux usées non traitées peuvent survenir dans le milieu naturel. Les lingettes et autres déchets contribuent également à la pollution des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Les bons réflexes à adopter

Pour préserver les réseaux d'assainissement et l'environnement, un principe simple doit être respecté : seuls le papier toilette et les matières organiques doivent être jetés dans les toilettes. Tous les autres déchets : *lingettes, cotons-tiges, coton, protections périodiques doivent être jetés dans le bac des ordures ménagères résiduelles.*

Un geste simple pour un service durable

Adopter ces bonnes pratiques, c'est contribuer au bon fonctionnement du service public d'assainissement, limiter les coûts d'entretien et protéger notre environnement. Un petit geste au quotidien qui peut faire une grande différence pour notre territoire. Ensemble, agissons pour un réseau d'assainissement collectif plus efficace et plus durable.



Le saviez-vous ?

Le règlement de service de l'assainissement collectif prévoit que si des désordres dus à la négligence, à l'imprudence, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un usager se produisent sur les ouvrages publics d'assainissement, les dépenses occasionnées seront à la charge des personnes qui sont à l'origine des dégâts.

Focus sur le bac des déchets recyclables

Tous les emballages et papiers se trient
EN PLASTIQUE, EN MÉTAL, EN PAPIER-CARTON

DEPOSEZ-LES EN VRAC SANS SAC IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER

NOUVEAU

Le tout dans le bac jaune

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au plus près des entreprises du territoire !

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement économique local, la communauté de communes souhaite renforcer son accompagnement auprès des entreprises du territoire. À ce titre, elle met en place plusieurs temps d'information et de rencontres dédiés aux dirigeants, entrepreneurs et porteurs de projets.

Ces rendez-vous ont pour objectif de vous apporter un éclairage concret sur les évolutions réglementaires, de répondre à vos interrogations et de favoriser les échanges entre acteurs économiques locaux.

Une première réunion dédiée à la facturation électronique

La première rencontre portera sur un sujet majeur pour les entreprises : la **généralisation de la facturation électronique**.

Cette réforme prévoit que l'ensemble du cycle de facturation (émission, transmission, réception et archivage) soit désormais réalisé sous format numérique. Sa mise en œuvre sera progressive à partir de 2026 et 2027, avec une obligation qui concernera, à terme, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

Dans ce cadre, les entreprises devront obligatoirement utiliser :

- soit une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) agréée par l'État,
- soit le portail public de facturation, connu sous le nom de Chorus Pro.

Quels sont les objectifs de cette réforme ? Cette évolution s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et répond à trois objectifs principaux :

- lutter contre la fraude à la TVA, en améliorant la traçabilité des transactions,
- simplifier les obligations déclaratives, grâce à une transmission automatisée des données à l'administration fiscale,
- moderniser et automatiser la gestion comptable, pour plus de fiabilité et d'efficacité.

Quels bénéfices pour les entreprises ? Au-delà de l'obligation réglementaire, la facturation électronique représente une véritable opportunité pour les entreprises :

- gain de temps dans le traitement administratif,
- réduction des erreurs liées à la saisie manuelle,
- suivi en temps réel des factures émises et reçues,
- amélioration de la trésorerie, grâce à une meilleure visibilité,
- diminution des coûts (papier, envoi, archivage),
- sécurisation des échanges et des données.

Un temps d'information pour vous accompagner

Consciente des enjeux et des questions que cette réforme peut susciter, la communauté de communes organise, en partenariat avec les services de la DGFiP, un premier temps d'information destiné à vous présenter le dispositif et à vous aider à anticiper sa mise en œuvre.

Ce rendez-vous sera également l'occasion d'échanger directement avec des interlocuteurs spécialisés et de poser toutes vos questions.

Informations pratiques

Jeudi 11 juin 2026 à 17h

Dans les locaux

de la communauté de communes

Inscription

Vous êtes intéressé(e) par cette réunion ? Nous vous invitons à vous inscrire dès à présent en prenant contact avec nos services à ltissier@ccaillantais.fr ou via le QR code ci-contre.



JUIN 2026

INFOS DE L'Aillantais



Renouvellement du conseil communautaire le 9 avril 2026

SOMMAIRE

Éditorial

Les budgets 2026

Les élus communautaires

L'enfance - jeunesse

L'environnement

Le développement

économique



Notre volonté est de gérer le budget 2026 avec rigueur, transparence et responsabilité, afin de préserver des finances équilibrées et préparer l'avenir sereinement.

Cette année de transition entre deux mandats ne prévoit pas de nouveaux grands investissements, mais permet d'achever les projets structurants déjà engagés et de préparer les orientations futures. Parmi eux, la piscine intercommunale et la salle de sport, dont l'ouverture approche, seront des équipements modernes et accessibles à tous. Ils illustrent notre ambition d'offrir des services utiles au quotidien et de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Je tiens également à saluer l'arrivée de nouveaux élus. Leur engagement et leurs idées enrichiront notre action collective. Ce mandat devra être celui du dialogue, de la construction et d'une vision partagée pour notre intercommunalité. Depuis 15 ans, le conseil communautaire agit dans un esprit d'unité au service de l'Aillantais et de ses communes, sans calculs politiques ni egos individuels. Cet état d'esprit, fondé sur le respect et l'intérêt général, doit rester la force de notre territoire.

Dans ce journal, vous trouverez aussi des informations pratiques. Le recours aux assistantes maternelles constitue une solution de proximité appréciée des familles. Un rappel important est également fait : lingettes et déchets ne doivent pas être jetés dans les toilettes, afin de préserver nos équipements et maîtriser les dépenses publiques. Enfin, une réunion sera proposée aux entreprises pour les accompagner dans la mise en place de la facturation électronique, une évolution nécessaire pour moderniser nos pratiques et soutenir le tissu économique local.

2026 devra être une année utile et exigeante : finaliser les projets engagés, préparer l'avenir et affirmer collectivement le cap de développement de notre territoire.

Bien à vous,
Mahfoud AOMAR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE
9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON
Tél. 03 86 63 56 63
contact@ccaillantais.fr
www.ccaillantais.fr

Retrouvez-nous sur Facebook et sur LinkedIn
CCAB - Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

Toutes les informations de notre territoire sur l'application

France TOURISTIC

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



Une appli, mille découvertes...
Ne ratez plus rien
autour de chez vous !

LES BUDGETS 2026



ENFANCE - JEUNESSE
14,91 % du fonctionnement*

cela comprend essentiellement les subventions versées aux structures d'accueil du territoire, le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et la coordination du service pour une dépense de **432 427 € en fonctionnement**.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
5,33 % du fonctionnement*

il s'agit de la gestion du Complexe Multiparts de l'Aillantais qui représente **60 412 € des dépenses de fonctionnement** prévisionnelles, et du projet de réhabilitation de la piscine avec sa salle de sport pour un coût restant à régler de **1 924 579 € en investissement** et un coût de gestion prévisionnel de **94 156 € en fonctionnement**.

*par rapport aux dépenses réelles qui s'élèvent à 2 899 624,70 €.
Pour obtenir le montant prévisionnel total, il faut ajouter aux dépenses réelles, les opérations d'ordre de transfert (363 562,78 €) et le virement à la section d'investissement (469 946,52 €).

BUDGET ANNEXE REOM 2026
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

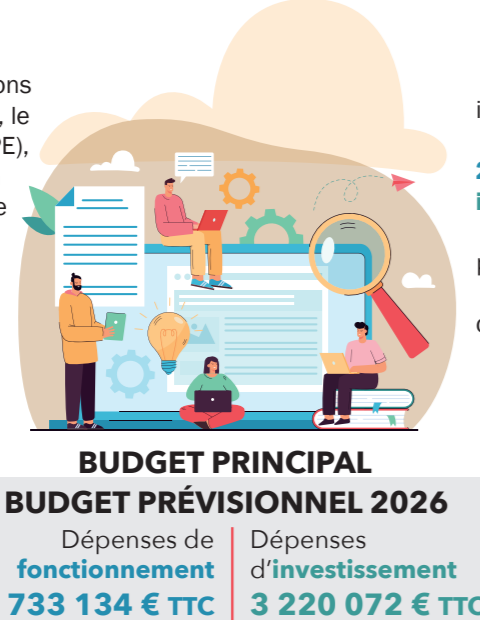
Dépenses d'exploitation	Dépenses d'investissement
2 292 445 € TTC	837 800 € TTC

48,55 % de l'exploitation pour la principale dépense liée aux contrats de prestations de services avec les entreprises en charge de la collecte et les traitements des déchets.

BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTÉ 2026

Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
282 314 € TTC	7 539 € TTC

Le Centre de Santé de l'Aillantais a comme objectif d'améliorer l'offre de soins sur le territoire en proposant de salarier des médecins afin de pallier la désertification médicale.



LES NOUVEAUX ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Mahfoud AOMAR a été élu président de la communauté de communes le 9 avril dernier. Il est accompagné dans les prises de décisions par les conseillers communautaires et les membres du bureau :

- | | | |
|--|--|--|
|
Mahfoud AOMAR
(maire de Valravillon)
président |
Joëlle VOISIN
(1 ^{er} adjointe Senan)
1 ^{er} vice-présidente en charge de l'enfance - jeunesse et de la santé |
Patrick DUMEZ
(maire de Sommecaise)
2 ^e vice-président en charge de l'environnement |
|
Fernando DIAS
(maire de Montholon)
3 ^e vice-président en charge du développement économique et des travaux |
Hugues SAULET
(maire de Chassy)
4 ^e vice-président en charge des finances |
Patrick RIGOLET
(maire de Saint-Maurice-le-Vieil)
5 ^e vice-président en charge du tourisme et de la mobilité |
|
Séverine FERMIER
(maire de La Ferté-Loupière)
6 ^e vice-présidente en charge de l'attractivité et valorisation des producteurs locaux |
Véronique PARDONCE
(1 ^{er} adjointe Poilly-sur-Tholon)
déléguée en charge de l'école de musique intercommunale |
Sophie VERGER
(conseillère de Montholon)
déléguée en charge de la communication |



De gauche à droite : Patrick RIGOLET, maire de Saint-Maurice-le-Vieil, David GARNIER, maire délégué de Villemer (Valravillon), Sylviane PETIT, adjointe de Montholon, Hugues SAULET, maire de Chassy, Marie-Laurence NIEL, adjointe de Valravillon, Jean-Pierre RAOUL, maire de Saint-Maurice-Thizouaille, Xavier MORISSOT, maire de Fleury-la-Vallée, Joëlle VOISIN, adjointe de Senan, Bernard GUÉDON, maire de Senan, Séverine FERMIER, maire de La Ferté-Loupière, Mahfoud AOMAR, maire de Valravillon, Benjamin BELAL, maire de Poilly-sur-Tholon, Sandrine FAUQUET-GRANDRÉMY, adjointe de Montholon, Véronique PARDONCE, adjointe de Poilly-sur-Tholon, Pierre BOUCHACOURT, adjoint délégué de Champvallion (Montholon), Valérie MULLER, adjointe de Montholon, Sophie VERGER, conseillère de Montholon, Danielle MAILLARD, maire de Les Ormes, Daniel DERBOIS, maire délégué d'Aillant-sur-Tholon (Montholon), Emmanuelle PRÉVOST, adjointe de Fleury-la-Vallée, Fernando DIAS GONCALVES, maire de Montholon, Cédric FROMENTOT, adjoint de Montholon, Patrick DUMEZ, maire de Sommecaise.

L'ENFANCE - JEUNESSE

L'accueil chez une assistante maternelle : un mode de garde sur mesure

Il permet aux enfants d'être accueillis dans un cadre familial, chaleureux, au sein d'un lieu de vie personnalisé et adapté pour un accueil en toute sécurité. Après la crèche, c'est le mode de garde le plus sollicité en France.

Après avoir effectué une formation d'au minimum 80 heures organisée par le Conseil Départemental et avoir réussi l'examen de validation, l'assistante maternelle obtient un agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile qui mentionne le nombre d'enfants et leur âge, dont elle peut avoir la charge.

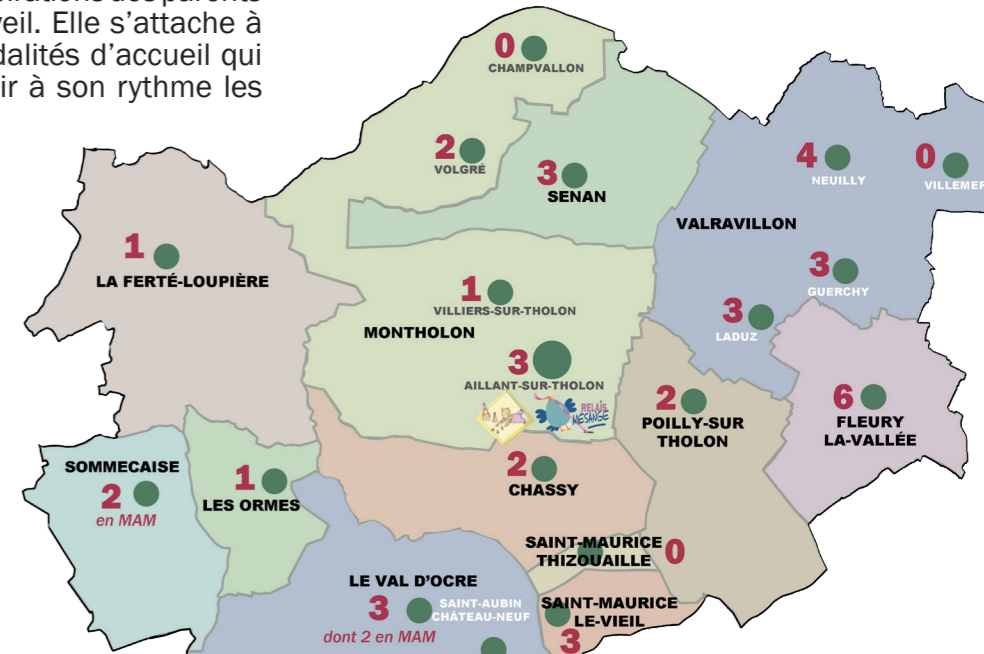
La professionnelle peut accueillir en même temps jusqu'à 4 enfants de moins de 3 ans. Elle construit l'accueil de l'enfant selon ses caractéristiques, son développement, ses besoins tout en prenant en compte les aspirations des parents en matière d'éducation ou d'éveil. Elle s'attache à créer avec les parents des modalités d'accueil qui permettent à l'enfant d'acquies à son rythme les apprentissages.

L'assistante maternelle construit l'accueil de l'enfant en fonction de ses observations mais aussi en cohérence avec ses valeurs, et ses compétences. Celles-ci peuvent être alimentées par la formation continue qu'elle acquiert au fil de son activité professionnelle ; l'assistante maternelle peut être aidée dans ce type de démarches par le Relais Petite Enfance (RPE) Mésange situé à Montholon.

Le RPE est un service de la communauté de communes. Ce lieu d'information, gratuit, ouvert 4 jours sur 5, est à disposition des parents, des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent. L'animatrice du RPE propose par ailleurs aux assistantes maternelles chaque semaine des ateliers d'éveil destinés aux enfants qu'elles accueillent dans différentes communes du territoire afin que ce service profite au plus grand nombre.

L'animatrice du RPE peut aussi aider les parents à rencontrer les assistantes maternelles qui résident à proximité de leur domicile, à élaborer des contrats de travail et à s'approprier leur rôle de parent employeur.

Chaque parent peut trouver l'assistante maternelle qui lui correspond le mieux. N'hésitez pas à contacter le RPE Mésange pour trouver celle qui accueillera vos enfants. **Trouvez toutes les informations sur notre site internet www.ccaillantais.com ou prenez rendez-vous au 06 81 87 92 53 ou à relaismesange@ccaillantais.fr**



Besoin d'un mode d'accueil ponctuel pour votre enfant de moins de 3 ans ? Pensez à la crèche !

(Jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap)
Que vous soyez en stage, en formation, en congé parental ou en recherche d'emploi, la crèche peut vous proposer des accueils ponctuels ou de courte durée. Un accueil adapté à vos besoins, par une équipe de 8 salariées professionnelles, de 7h30 à 18h30.
Intéressés ? Contactez le RPE Mésange au 06 81 87 92 53 ou à relaismesange@ccaillantais.fr